Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260303-11_03_03_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **3 mars** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 19 février 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, Mme LIGUET, M. LETISSIER, M. LECHIEN, Mme LEMOINE, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK, Mme LE PIVER et M. DEL REAL CORRAL*

***Excusés** : Mme BAUER, M. BERTAZZO et M. POSNIC*

***Pouvoirs** : Mme BAUER, donne pouvoir à M. ADAM*
M. BERTAZZO donne pouvoir à Mme SCHNEIDER,
M. POSNIC donne pouvoir à M. GODET

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GUGUEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 19 février 2026 est adopté à l'unanimité.

11. Finances : budget principal de la Commune – affectation du résultat 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la réunion de la Commission « finances » en date du 5 février 2026,

Considérant que le compte financier unique a été soumis au vote de l'assemblée lors de cette séance de Conseil Municipal.
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260303-11_03_03_2026-DE

Monsieur le Maire a proposé aux conseillers municipaux l'affectation du résultat 2025 comme suit :

- Résultat de clôture de l'exercice 2025: + 349 564.34 €

  349 564.34€ d'excédents de fonctionnement à affecter sur le c/1068 (section d'investissement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (trois abstentions, celles de M.GUICHARD, Mme VILBOU et de M. de BODMAN) :

- **APPROUVE l'affectation du résultat telle que détaillée ci- dessus.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 3 mars 2026

Le Maire,
Yann GODET

La secrétaire de séance,
Emmanuelle GUGUEN